



# LA GAZETTE

Le magazine d'information officiel de Saint-Ciers-d'Abzac



À LA UNE / P.3



ÉCOLE / P.5



COMMERCES / P.4

**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE / P.8**

PRENEZ PART À LA VIE DÉMOCRATIQUE DE LA COMMUNE EN PARTICIPANT À LA RÉUNION DE PRÉSENTATION EN VISIO-CONFÉRENCE.



## SOMMAIRE

Édito .....	2
Lionel GACHARD et l'équipe municipale	
À la une .....	3
Du changement à l'agence postale	
Commerces .....	3-4
Des nouveaux commerçants au marché Les commerces du bourg face à la Covid-19	
Actualités scolaires .....	4-5
Remplacement du mobilier Inscription pour la rentrée 2021/2022 Distribution de gilet jaune de sécurité Restructuration de l'école primaire	
Travaux .....	5-7
Fauchage des routes départementales Règlement d'urbanisme Entretien du cimetière	
Démocratie participative .....	7-8
Résultat enquête publique Inscription dans les instances participatives Débat d'orientation budgétaire	
Informations utiles .....	8-9
Conseil municipal .....	10-12
Comptes rendus	
Agenda .....	14
Etat-civil .....	14

**Directeur de la publication**  
Lionel GACHARD

**Création graphique**  
Comité communication

**Impression**  
Mairie de Saint-Ciers-d'Abzac  
contact@saintciersdabzac.fr  
Tel : 05 57 49 40 69

## 2021, une année de projets

Chères Saint Cyriennes, Chers Saint Cyriens,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous diffusons ce numéro 3 de "La Gazette", votre magazine d'information officiel de la commune.

Celui-ci a été légèrement refondu au niveau de la mise en page pour améliorer le confort de lecture. Nous espérons que cette nouvelle version vous plaira !

Cette année 2021 qui commence sur un fond de crise sanitaire perdurant depuis maintenant une année, ne sera pas pour autant une année d'immobilisme. L'équipe municipale est au travail avec les citoyens volontaires qui nous accompagnent dans les comités consultatifs pour élaborer les projets et manifestations qui feront le Saint-Ciers-d'Abzac de demain...

En 2021 de nombreux projets vont démarrer avec notamment le démarrage de la phase étude pour la restructuration de l'école, un projet de city-stade, la rénovation des toitures de plusieurs bâtiments. Tous ces projets vous seront présentés lors du débat d'orientation budgétaire.

L'année 2020 fut riche en évènement avec les élections municipales notamment où vous nous avez permis de gagner autour d'un projet construit avec les habitants pendant plusieurs mois. Ce fut également une année éprouvante avec la COVID-19 où chacun de nous a dû s'adapter aux différentes mesures de distanciation, confinements, couvre-feu, télétravail...

Aujourd'hui nous avons une pensée pour vous tous, que vous soyez étudiants, travailleurs, chômeurs, retraités. Nous avons également une pensée particulière pour le monde associatif et culturelle qui est en berne depuis bientôt un an, puis à nos commerçants locaux pour qui la crise est terrible et dont notre soutien est important. Nous souhaitons également remercier l'ensemble des agents du personnel communal qui a toujours répondu présent et s'est adapté avec un sens du service public exceptionnel.

Malgré ce contexte difficile, l'équipe municipale n'est pas restée à l'arrêt et a commencé à mettre en œuvre son programme ambitieux. Depuis le mois de Mai ce n'est pas moins de 24 propositions sur les 88 de notre programme qui ont été mises en œuvre et finalisées pour la plupart. Nous pouvons citer par exemple : Renforcement des liens avec les communes voisines et la CALI (N°2), Mise en place d'un numéro d'astreinte (N°3), Mise en place d'une permanence des élus le samedi matin (N°4), Diffusions des conseils municipaux (N°7), Organisation des instances de participation citoyenne (N°11), Proposition d'un débat d'orientation budgétaire (N°18), Mise en place de la cantine à un euro pour les familles modestes (N°25), Mise en oeuvre de la loi EGALIM à la cantine (N°26), Mise en place d'un cadeau de fin d'année pour nos aînés (N°32), Planification de l'entretien de nos fossés (N°48), Rénovation des abris-bus (N°49), Réalisation d'une enquête sur l'extinction de l'éclairage public (N°57), Illumination de la commune pour les fêtes de fin d'année (N°76), Relance des jumelages avec d'autres communes (N°77), Création d'un marché alimentaire hebdomadaire le mercredi (N°86) et bien d'autres.

Cette dernière année a également été marquée par la rénovation de l'éclairage du stade qui est désormais équipé d'un éclairage LED, le remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes.

L'équipe municipale va donc continuer sur cette même dynamique et espère pouvoir vous proposer de belles animations ces prochains mois avec nous l'espérons la possibilité de renouveler les marchés nocturnes qui ont connu un beau succès l'été dernier !

Une nouvelle fois merci à vous tous, pour vos nombreux messages de soutien mais aussi pour votre engagement auprès de nous pour rendre notre commune encore plus belle.

Lionel GACHARD  
&  
L'équipe Municipale

## Du changement à l'agence postale

La commune de Saint-Ciers-d'Abzac a maintenu depuis de nombreuses années un bureau de poste communal avec un agent de la collectivité s'occupant de ce service public.

Après 15 années de bons et loyaux services, Agnès nous a quitté au mois de Janvier pour profiter pleinement d'une retraite bien méritée. L'ensemble de l'équipe municipale la remercie pour la qualité et la rigueur dans son travail et nous lui souhaitons de profiter au maximum de cette nouvelle vie auprès de sa famille.

C'est l'occasion également de souhaiter la bienvenue à Delphine qui prend le relais et que

vous avez pu voir ces derniers mois dans le bureau de Poste lors de sa formation.

Votre bureau continue de vous accueillir du lundi au samedi de 8H30 à 12H.

Les services d'affranchissements, de dépôts de courriers ou colis jusqu'à 10kg continuent d'être à votre disposition.

Une relève en direction du centre de tri a lieu chaque jour à 12h15. Pour les colis au delà de 10 kg vous devez vous déplacer dans un bureau La Poste (St Denis de Pile, Coutras, Galgon) car notre balance ne permet pas de peser ces colis.



LA POSTE

Votre agence communale propose également le suivi de courrier, les changements d'adresses (déménagement, départ en vacances, travail à l'étranger pour une longue période) avec un accompagnement dans les démarches. La présence physique des personnes avec une pièce d'identité et adresses de renvoi seront nécessaires.

C'est aussi l'achat de produits tels que les timbres, enveloppes, colis simples ou prêts à envoyer, Chronopost et depuis le mois le février des cartes prépayées ainsi que des forfaits mobiles sans engagement.

Nous tenons à vous rappeler que s'agissant d'une agence communale, quelques services ne peuvent être effectués sur place (ex: procuration). Cependant, nous restons disponibles pour vous renseigner et vous aider dans vos démarches.

Vous pouvez nous contacter pendant les heures d'ouvertures au 05 57 55 39 87.

## COMMERCES

### Du nouveau sur le marché du mercredi matin !

Depuis plusieurs mois, la municipalité travaille au développement d'un marché à dominance alimentaire tous les mercredis matin.

Le démarrage a été en douceur mais vous êtes désormais de plus en plus nombreux chaque semaine à venir rencontrer nos commerçants ambulants.

Nous les remercions chaleureusement pour la confiance qu'ils nous ont accordé, mais aussi pour la qualité des stands qu'ils vous proposent à des tarifs très compétitifs.

Depuis quelques semaines de nouveaux commerçants sont venus compléter la liste, ils sont maintenant une dizaine vous proposant une large gamme de produits :

Boucherie artisanale, pâtisserie, fruits et légumes, spécialités italiennes, jambon et saucisson, volailles fermières et œufs, fromages, pains et viennoiseries, poissonnerie et huîtres.

Si vous n'êtes pas encore venu faire un tour, nous vous donnons rendez-vous dès mercredi prochain !



## Les commerces du bourg face à la Covid-19

L'activité des commerçants de la commune a été fortement perturbée par la crise sanitaire. Lors du 1er confinement, il y a un an, la mairie avait suspendu le paiement des loyers durant 2 mois.

Malgré la réouverture en mai, tous n'ont pas retrouvé la totalité de leur activité et le reconfinement du mois d'octobre n'a pas arrangé les choses. Si depuis décembre le salon de coiffure a retrouvé sa clientèle, rattraper le manque à gagner des semaines de fermeture prendra un peu de temps.

Pour « **Le Chat Noir** » notre commerce multiservices, la situation est un peu plus compliquée vu que la partie restaurant doit rester fermée. Lors des opérations « plat à emporter » vous avez été nombreux à manifester votre soutien en répondant présents. Depuis le couvre-feu, l'établissement propose la livraison de pizza chaque vendredi soir. N'hésitez pas à faire appel à eux...

Mais celui de nos commerces le plus en difficulté est l'atelier de couture « **La Cour de Re-Créations** » tant par la nature de son activité que par le fait qu'il n'est pas admissible au soutien financier de l'Etat.

En effet, l'activité de création fonctionne essentiellement pour des événements type mariages, baptêmes ou pour des spectacles d'école de danse ou autre.

Or, en 2020 la plupart des événements familiaux et festifs ont dû être annulés ou reportés, supprimant de fait toute activité auprès de l'atelier de la couturière.

Mais Sandrine ne se contente pas de réaliser des créations, elle effectue également tous travaux de couture classiques : réparation/transformation de vêtements, retouches.

Peut-être allez-vous chercher plus loin un service que vous avez sur la commune sans y penser. Alors, une fermeture à remplacer, un pantalon à raccourcir, une jupe à ajuster ? ... direction **La Cour de réCréations** où vous ne serez jamais déçu par la qualité du travail effectué.

Afin de soutenir nos commerçants, depuis le mois de novembre, la commune ne perçoit pas les loyers si la perte de chiffre d'affaire est supérieure à 50% et n'en facture que la moitié si cette perte est comprise entre 20 et 50%.

Nos commerces sont une richesse pour notre commune, les soutenir est l'affaire de tous.



## ACTUALITÉS SCOLAIRES

### Des nouvelles chaises et bureaux pour les enfants

Durant les vacances de la Toussaint, pendant que les enfants se reposaient, la mairie s'activait à préparer le retour à l'école avec du nouveau matériel.

Nos petits bouchons n'arrivaient pas pour certains à poser les pieds au sol car leurs chaises étaient trop hautes.

Et bien voilà c'est fait dorénavant, ils pourront régler la chaise et le bureau à leur taille. C'est quand même mieux d'avoir les pieds au sol et la tête dans les nuages non !!!



### DISTRIBUTION DE GILETS JAUNES POUR VOS ENFANTS

110 enfants prennent le bus scolaire sur notre commune chaque jour pour se rendre dans 5 collèges et 5 lycées. Pour leur sécurité et celle des automobilistes nous tenons à leur disposition un gilet jaune gratuit en mairie. N'hésitez pas à venir en chercher un pour votre enfant.

## Inscription scolaire 2021/2022

Nouveaux habitants, anciens habitants, jeunes parents faites vous connaître pour les futures inscriptions à l'école élémentaire de notre commune.

Chaque année notre école, en Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Périssac, risque la fermeture d'une classe et de se retrouver avec des effectifs très importants pour les restantes.

Pour éviter des fermetures de classes nous avons besoin au minimum d'une pré-inscription, idéalement avant le 8 avril 2021.



Sachez également que nous acceptons désormais les inscriptions des élèves se situant hors communes.

N'hésitez pas à vous rendre en mairie dès maintenant pour faire votre pré-inscription que ce soit pour la maternelle ou l'élémentaire aux heures d'ouverture de la mairie.

## Restructuration de l'école primaire

Si vous avez suivi la campagne des élections municipales, le projet de rénovation de l'école primaire ne vous est pas inconnu.

Il s'agit ici d'une promesse de campagne pour laquelle l'équipe municipale est très attachée.

Une partie de l'école avait été rénovée par la construction d'un nouveau bâtiment en 2011 qui accueille 4 classes sur les 7 que compte notre école. Les 3 autres classes se trouvant dans la partie plus ancienne en prolongement de la mairie et nécessitant d'importants travaux.



Dans le même temps la commune a besoin de récupérer de l'espace pour ses services au public et de mieux sécuriser l'accès de l'école notamment au niveau du parking.

C'est en prenant en compte l'ensemble des problématiques qu'il nous apparait plus logique de revoir le pôle scolaire dans son ensemble afin de proposer un projet cohérent sur le long terme.

A cet effet la commune a lancé un comité de pilotage le 10 mars 2021 avec les services du département de la Gironde, l'inspection académique, le CAUE de la Gironde, l'équipe municipale, l'équipe pédagogique, les représentants de parents d'élèves et des citoyens volontaires.

L'objectif de ce comité est de déterminer précisément le cahier des charges et les besoins de la commune pour ce projet, ainsi que le montage financier. Cette phase se déroulera sur plusieurs mois cette année avec pour objectif un démarrage des travaux en 2022, pour une ouverture prévue à la rentrée 2023.

Si vous souhaitez obtenir des informations ou prendre part à la concertation sur ce projet, vous pouvez contacter le comité "Enfance, jeunesse et éducation" par email : [enfance@saintciersdabzac.fr](mailto:enfance@saintciersdabzac.fr).

## TRAVAUX

### Fauchage des routes départementales

Vous êtes nombreux à interroger la mairie concernant l'entretien des voiries départementales.

De manière générale sachez que les services techniques communaux n'ont pas à intervenir sur les voiries départementales sauf exceptions. Comme exception, nous avons le fauchage des accotements en agglomération qui, par défaut, est prévu deux fois par an par les services techniques du département.

Bien que cette charge de travail ne relève pas de la municipalité, elle l'effectue sur une fréquence de 4 à 5 passages par an pour des raisons de commodité de circulation piétonne et d'esthétique.

Les services du département jugent que 2 passages par an ne gênent pas la visibilité des automobilistes. Les critères d'esthétiques et de commodités ne font pas partie de leur mission.

Si vous habitez hors agglomération, vos accotements seront fauchés deux fois par an par le département.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à les contacter au 05 57 55 23 70.

## PLU : des règles s'imposent avant travaux !

Le PLU d'une commune permet d'établir les différentes règles en matière d'urbanisme.

Notre commune n'échappe pas à cette règle. Ces règles sont variable en fonction du zonage dans le PLU et certaines règles peuvent donc être différents d'un secteur à un autre.

Sur notre commune il existe 4 grandes zones pouvant posséder des sous-secteurs:

Zone U / Secteur urbanisé avec des sous-secteurs: UA, UB, UL

Zone AU / Secteur à urbaniser avec des sous-secteurs: AU, AUa, AUb, AUi

Zone A / Secteur agricole avec des sous-secteurs: A, A1, Aa

Zone Naturelle / Secteur naturelle avec des sous-secteurs: N, Na, Ns

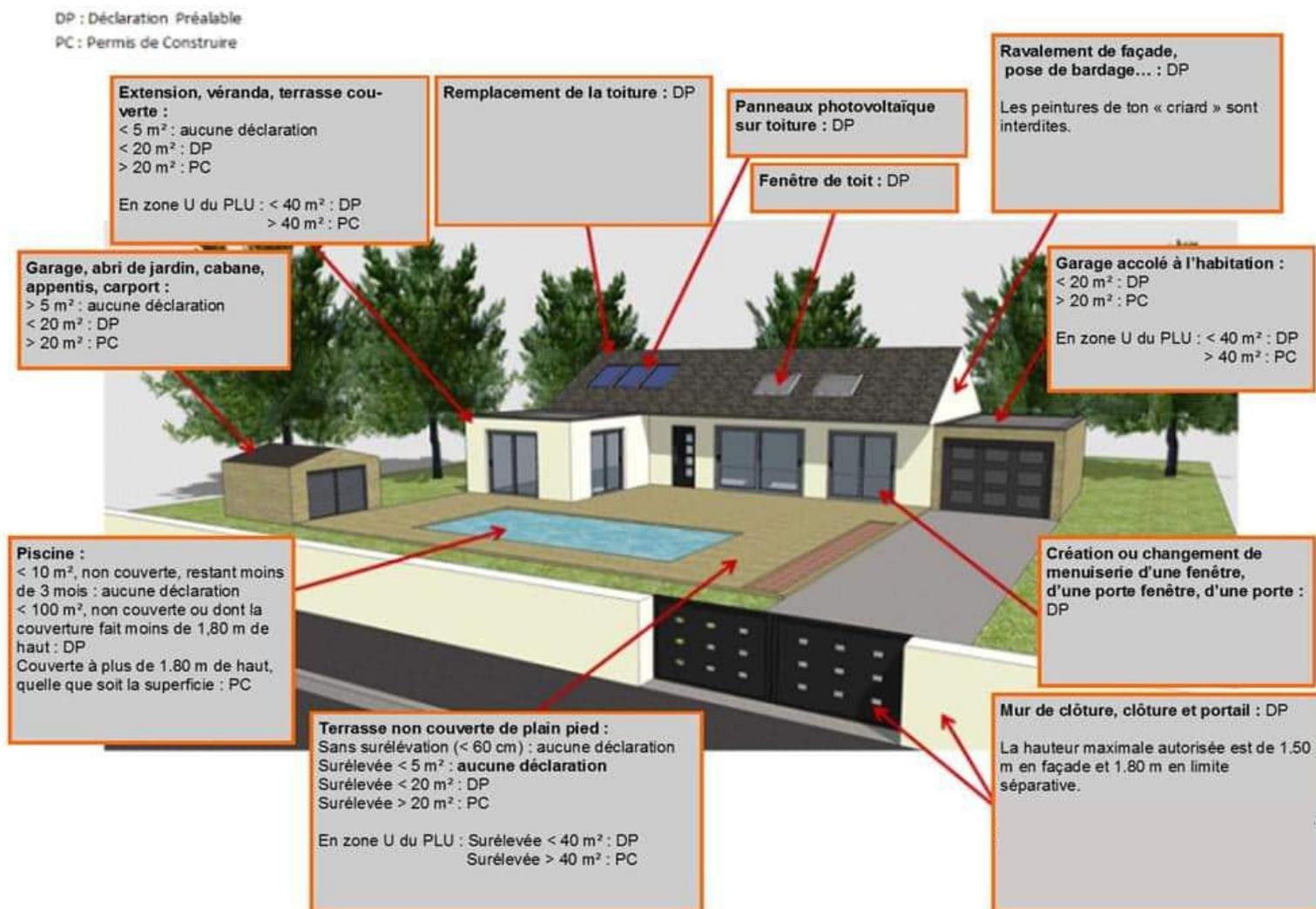
Si vous souhaitez réaliser des travaux, il est important de prendre contact avec la mairie en amont pour vérifier s'il n'y a pas une déclaration préalable à réaliser ou un permis de construire.

Notre équipe est là pour vous accompagner et vous guidez selon les règles de votre zone pour vous éviter un éventuel refus.

Cette étape vous permettra de gagner du temps mais surtout de vous éviter de devoir détruire une construction qui aurait été réalisée sans déclaration et ne respecterait pas les règles d'urbanisme.

Si vous avez déjà réalisé vos travaux mais n'avez pas fait de déclaration, nous vous invitons également à régulariser votre situation.

Ci-dessous un schéma vous indiquant la plupart des travaux nécessitant une déclaration (variable suivant la zone)



### NUMÉROS UTILES:

- Mairie: 05 57 49 40 69 (Astreinte: 07 66 65 35 50)

- Ecole: 05 57 69 55 04

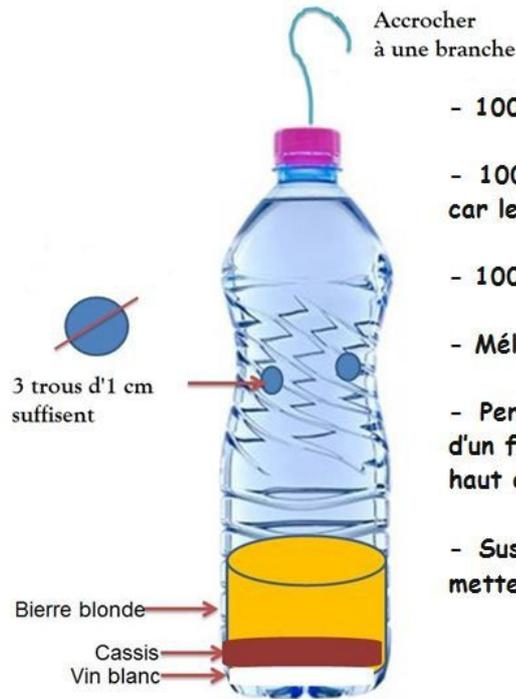
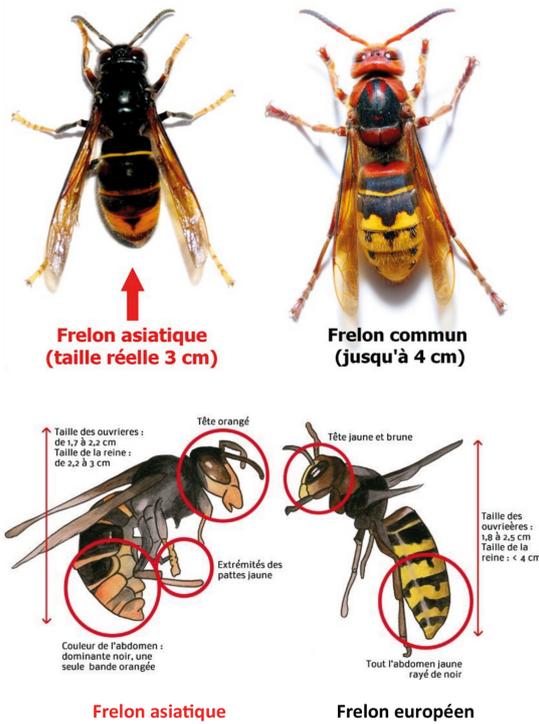
- La Poste: 05 57 55 39 87

- SAMU: 15

- Pompiers: 18

- Gendarmerie: 17

# INFORMATIONS UTILES



- 100 ml de bière blonde
- 100 ml de vin blanc (à ne pas oublier, car le vin blanc repousse les abeilles)
- 100 ml de sirop de cassis
- Mélanger ces trois liquides.
- Percez des trous de la taille du corps d'un frelon (1 cm de diamètre) dans le haut de la bouteille comme sur la photo.
- Suspendez ces pièges dans un arbre ou mettez-les au milieu d'un pot de fleurs.

Associer chaque empreinte avec le bon animal.

A	B	C	D	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Renard</li> <li>2) Chat</li> <li>3) Poule</li> <li>4) Cheval</li> <li>5) Chouette chevêche</li> <li>6) Lièvre</li> <li>7) Mouton</li> <li>8) Cistude</li> <li>9) Vison d'Europe</li> <li>10) Chevreuil</li> <li>11) Sanglier</li> <li>12) Blaireau</li> <li>13) Loutre</li> <li>14) Hérisson</li> <li>15) Écureuil</li> <li>16) Rat des champs</li> </ol>
E	F	G	H	
I	J	K	L	
M	N	O	F	

p	G	B	C	E	D	F	O	N	M	H	L	J	K	I	A
16	14	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

# COMPTES RENDUS

## Conseil Municipal du 7 octobre 2020 :

Présents : L Gachard, C Aboudaram, Y-M. Lafferrière, J Duez, F Dioso, C Robert, V Cayre, S Neuwillers, A Nègre, G. Raymond, I. Mariou, J-L Michel.

Excusés : K Audinet (pouvoir L GACHARD), C Poupart (pouvoir Y-M Lafferrière), I Hassan (pouvoir G Raymond).

Secrétaire: C Robert.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

### **N°2 – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ (ÉLUS ET AGENTS) AU CNAS**

M. le Maire propose Cécile Aboudaram déléguée des élus et Brigitte Lombart déléguée des agents. Proposition adoptée à l'unanimité.

### **N°3 – ACCEPTATION DE DONS ET LEGS**

Afin de pouvoir accepter des dons, notamment de matériel, il est proposé au conseil municipal de déléguer ce pouvoir au Maire comme le permet l'article L.2122-22 du CGCT. Proposition adoptée à l'unanimité .

### **N°4 – NOMINATION DE NOUVEAUX VICE-PRÉSIDENTS DE COMITE CONSULTATIF**

Deux vice-présidentes de comités consultatifs souhaitent échanger de vice-présidence. Isabelle HASSAN est nommée vice-présidente du comité Culture et Patrimoine et Giselle RAYMOND : Vice-présidente du comité Santé, social et accompagnement des personnes âgées. Proposition adoptée à l'unanimité.

### **N°5 – MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LE CIMETIÈRE**

Le Maire informe qu'il est nécessaire d'établir un règlement de cimetière et propose au conseil municipal de délibérer sur une proposition de règlement intérieur. DÉBATS : Sur l'article 11 : inclure la possibilité de faire des obsèques le samedi. Après examen des divers arguments, M le Maire propose de ne pas modifier cet article et indique que des dérogations seront possibles. Sur l'article 29 : ajouter l'interdiction de planter des arbustes. Le Maire propose de préciser qu'il est interdit de faire pousser des arbustes. Le règlement modifié est adopté à l'unanimité.

### **N°6 – VALIDATION DES NOUVELLES CONVENTIONS (SALLE DES FÊTES, MATÉRIEL)**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les documents suivants: Convention Salle des fêtes pour les associations et pour pour les particuliers - Convention location des tables et chaises - État des lieux de la salle des fêtes. La proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil. Les tarifs de la salle des fêtes n'ont pas été modifiés. Il feront l'objet d'un travail ultérieur.

### **N°7 -ARRÊTE CONCERNANT LES VÉHICULES A MOTEUR THERMIQUE ET ELECTRIQUE SUR CERTAINES ZONES**

Le comité Aménagement, Travaux et Sécurité présente un projet d'arrêté municipal pour limiter la circulation des véhicules à moteur sur certaines zones (dans l'enceinte des différents terrains de sport ainsi que sur tous les espaces verts de la commune). L'arrêté est adopté à l'unanimité. Remarque : Le Maire peut verbaliser ses administrés mais il doit pour cela déléguer son pouvoir de justice à une police municipale. L'étude d'une solution est en cours . La police peut tout de même verbaliser.

### **N°8 – PRESENTATION D'UN PROJET D'INSTALLATION DE CHAUFFAGE POUR L'ÉGLISE**

Mme Mariou, trésorière de l'association "Les amis de l'église St Cyr" présente un projet de chauffage pour l'église qui pourrait être subventionné par le SIE syndicat intercommunal d'électrification. Seules trois entreprises en France réalisent ce type d'installation. Deux ont été contactées. Présentation d'un devis s'élevant à 12 000 € pour armoires + lustres chauffants + remplacements des halogène par des éclairages LED. En supplément besoin de modification du compteur électrique (passage en triphasé)+ intervention d'ENEDIS ( environ 1200 €). Puissance de chauffage: 12kW pour illustre. et 3KW avec des radiateurs. Le projet pourrait être financé par une subvention, l'association propose de prendre en charge une partie du reste à charge sur ses fonds propres. Suite aux questions soulevées par ce projet, M le Maire propose que le comité ATS approfondisse l'étude de ce projet. Proposition adoptée à l'unanimité.

### **N°9 – DÉRATISATION DE LA COMMUNE**

La présence de rats a été signalée à plusieurs reprises dans le centre-bourg de la commune. État des lieux: Trois zones posent problème : rues de l'Enfance , Mauriac et Max Linder. Les nids de rats n'étant pas forcément sur le domaine public.

Deux devis ont été réalisés pour une intervention puis de la surveillance. Après délibération, le conseil municipal se prononce en faveur du LABORATOIRE LAMOLIE pour un coût de 312€ TTC.

### **N°10 – VALIDATION DU RÈGLEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE**

Un marché hebdomadaire est proposé tous les mercredis matins sur le parking de l'école. Il est nécessaire de mettre à jour le précédent règlement pour y intégrer le paiement des droits de place. M Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce règlement et la proposition de tarif (0,50 € le mètre linéaire+ 2€ pour un forfait électrique). Règlement adopté à l'unanimité. En 2021, étude pour déplacer le marché sur la place près des commerces.

### **N°11 – CREATION D'UNE REGIE COMMUNALE DE RECETTE POUR LE DROIT DES PLACES**

La mise en place du marché nécessite la création d'une régie communale auprès du Trésor Public pour l'encaissement des droits de place. M le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur sa création. La régie aura un fond de caisse de 30 €. Proposition adoptée à l'unanimité

### **N°12 – NOMINATION D'UN REGISSEUR**

La mise en place de la régie des droits de place nécessite la nomination d'un régisseur. Le Maire propose de nommer Mme VERSCHAVE Sylviane. Le conseil municipal doit également statuer sur le versement éventuel d'une indemnité pour le régisseur. Cette décision est différée dans l'attente de la validation de la régie par la préfecture .

### **N°13 – PRISE D'UN ARRÊTE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES FOOD-TRUCKS**

La commune accueille des food-trucks plusieurs soirs par semaine. Il est nécessaire de prendre un arrêté d'occupation du domaine public. Ce droit d'occupation est situé sur le parking des écoles et inclus l'accès à l'électricité. Par la suite, ils sera déplacé sur le parking des commerces. Il est proposé de fixer ce tarif à 10 € par soir d'occupation. Proposition adoptée à l'unanimité

### **N°14 – FUSION DU SMASGL ET DU SYMBAL**

Le Syndicat des 3 rivières fusionne avec le SYMBAL. A la demande de la préfecture, le conseil municipal doit délibérer sur plusieurs points de cette fusion. Proposition adoptée à l'unanimité.

### **N°15 – ATTRIBUTION D'UN EMPLACEMENT TAXI SUR LA COMMUNE**

Le Maire et la vice-présidente du comité Santé, social et accompagnement des personnes âgées ont reçu un chauffeur de taxi qui souhaite proposer ses services sur la commune. Il demande que la mairie s'occupe de l'autorisation de l'emplacement. Le Maire informe le conseil qu'il doit prendre un arrêté indiquant qu'il n'y a pas d'emplacement actuellement (obligatoire, pour se mettre à jour au niveau de la préfecture) et demande l'avis du conseil pour le lancement du projet. Les 2 propositions sont adoptées à l'unanimité.

### **N°16 – VALIDATION REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE**

La vice-présidente du comité culture et patrimoine demande au Maire que le conseil municipal délibère sur le règlement intérieur de la bibliothèque. Règlement adopté à l'unanimité.

#### **N°17 – VALIDATION REGLEMENT DE L'OBSERVATOIRE DE LA DEMOCRATIE POUR LANCEMENT**

L'observatoire de la démocratie est une instance de la démocratie participative. Le Maire propose la validation du règlement intérieur afin de pouvoir démarrer la mise en place de cette instance et faire appel à candidature. Après lecture du règlement, celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### **N°18 – VALIDATION REGLEMENT DU COMITE DE PILOTAGE POUR LANCEMENT**

Autre outil de la démocratie participative, le comité de pilotage est une instance de débats avec les habitants. Le Maire propose la validation du règlement intérieur afin de pouvoir mettre en place cette instance d'ici la fin de l'année. Ouverture à candidatures dès à présent ( si plus de 11, tirage au sort) et organisation de réunions pour qu'ils se rencontrent. Règlement adopté à l'unanimité.

#### **N°19 – CREATION D'UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

A ce jour la commune fonctionne avec une délégation CCAS assurée par Mme HASSAN.

La création d'un CCAS n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 1500 habitants. Cependant au vu de l'évolution de la population de la commune, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le principe de création d'un CCAS. Proposition approuvée à l'unanimité.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

·Point d'information sur le compteur LINKY ! exposé des points positifs et négatifs. Après renseignements, la commune a très peu de moyens pour refuser ces installations.

·Point d'information sur la demande de subvention au SIE : Les demandes de subvention pour le remplacement du chauffage de la salle des fêtes et de la bibliothèque ont été envoyées. A ce stade, avis favorable. Décision définitive le 16 octobre.

· Demande de La DGF pour établir un relevé des linéaires de voirie.

·Le comité Vie association organise une journée citoyenne le 25 octobre. Il a été choisi de l'appeler journée citoyenne pour pouvoir proposer d'autres projets les années suivantes.

·Défense incendie : où en est l'achat de terrain rue Jean Musset pour défense incendie ? l'installation d'un compteur ? peut on étudier la possibilité de récupérer l'eau de pluie ?

Clôture de la séance à 21h31.

#### **Conseil municipal du 21 octobre 2020 :**

Présents : L Gachard, C Aboudaram, Y Lafferrière, I Hassan, F Dioso, C Robert, C Poupart, V Cayre, S Neuvillers, K Audinet, J Duez, J-L Michel.

Excusés : A Nègre (pouvoir L Gachard), I Mariou (pouvoir J-L Michel) G Raymond.

Secrétaire de séance : C Aboudaram

#### **N°1 – VALIDATION DU KILOMETRAGE DE LA VOIRIE POUR LA DGF**

Mr le Maire informe de conseil municipal que la préfecture demande le kilométrage de la voirie, qui est pris en compte pour le calcul de la DGF (dotation globale de fonctionnement). Cette donnée, qui doit être fournie tous les ans, n'a pas été transmise depuis plusieurs années. La dernière distance connue était 25 km. Après vérification, le relevé actuel fait état de 32.522 km de voirie selon les critères définis par la préfecture. M Le Maire propose de valider cette distance de 32.522km pour le calcul de la DGF. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil

#### **N°2 – VALIDATION DE L'ARRETE DE NOMINATION DU REGISSEUR DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE**

Lors du précédent conseil municipal, il a été décidé la création d'une régie des droits de place pour le marché hebdomadaire. Pour la faire fonctionner, il est nécessaire de nommer un régisseur et un suppléant. Le Maire précise qu'aucune indemnité ne sera versée aux agents nommés et propose Mme Sylviane Verschaeve pour le poste de régisseur et Mme Brigitte Lombart pour le poste de suppléant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil.

#### **Conseil municipal du 12 novembre 2020 :**

Présents : L Gachard, C Aboudaram, Y Lafferrière, I Hassan, F Dioso, C Robert, C Poupart, V Cayre, S Neuvillers, A Nègre, I Mariou.

Excusés : G Raymond (pouvoir I Hassan) J Duez (pouvoir F Dioso) J-L Michel (pouvoir I Mariou), K Audinet (pouvoir L Gachard).

Secrétaire de séance : I Hassan

N°1 et 2 : approbation des comptes-rendus des 2 précédents conseils.

**N°3 – APPROBATION DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE FACULTATIVE A LA CALI « CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, GESTION ET ENTRETIEN DU PORT DE LIBOURNE – ST EMILION :** Le port de Libourne accueille des bateaux de croisières pour des circuits touristique. Le conseil communautaire a acté le transfert de compétence le 30/09/2020. Chaque commune doit délibérer pour approuver ce transfert. VOTES : Pour6 : Contre : 0 Abstentions : 9

**N°4 – VALIDATION DEVIS ET SUBVENTION CLIMATISATION SALLE DES FETES ET BIBLIOTHEQUE :** Précédemment le conseil municipal a validé la proposition de déposer une demande de subvention pour l'installation d'un chauffage type pompe à chaleur sur la salle des fêtes et la bibliothèque. Le Syndicat électrique a confirmé l'octroi d'une subvention à hauteur de 80% des devis présentés soit 14361.60€ pour la salle des fêtes (devis 17952TTC) et 4079.04€ pour la bibliothèque (devis 5098.80€ TTC). En tenant compte de la récupération de la TVA, il restera à charge de la commune la somme de 768.36€. il est propose de valider ces devis pour débiter les travaux avant la fin de l'année. Le comité ATS aurait souhaité être concerté, M le Maire souligne que les infos sur le sujet ont déjà été discutées en conseil précédemment. Pour l'année 2021, il est prévu de voir avec les 3 sociétés pour des devis pour les autres bâtiments (mairie, école, cantine, vestiaires stade). VOTES : Pour 10 Contre 3 Abstention 2

**N°5 – ADMISSION EN NON-VALEUR :** Chaque année la commune est amenée à abandonner des créances jugées irrécupérables pour lesquelles toutes les voies de recours ont été épuisées. Il est demandé au conseil municipal d'admettre en non-valeur 19 factures de cantine de l'année 2018 pour un montant de 637 €. (L'admission en non valeur ne signifie pas l'abandon des relances auprès des personnes). VOTES : Pour 15 Contre 0 Abstention: 0

**N°6 – MAINTIEN LIGNE DE TRESORERIE :** La commune a souscrit une ligne de trésorerie de 40 000 € auprès de la CE qui doit être renouvelée chaque année sous réserve de l'accord du conseil municipal (renouvellement pour 1 an au taux de 1% ). Cette ligne permet le règlement de factures lorsqu'en cours d'année les recettes sont inférieures aux dépenses (délai de versement des subventions). Coût annuel env. 600€. VOTES : Pour 14 Contre 1 Abstention 0

**N°7 – RENOUELEMENT CONTRAT ASSURANCE AUPRES DE LA CNP :** La municipalité dispose d'un contrat d'assurance auprès de la CNP pour compenser les maintiens de salaire en cas d'arrêt de travail des agents. Le coût annuel pour la collectivité est d'environ 10000 euros. Envisager pour l'année prochaine une étude comparative auprès d'autres assureurs. VOTES : Pour 15 Contre 0 Abstention 0

**N°8 – REMISE SUR LOYER DES COMMERCANTS SUBISSANT LE CONFINEMENT :** Une nouvelle fois, un certain nombre de commerçants de la commune subissent une perte d'activité importante en raison du confinement. En raison du confinement, certains commerçants subissent une importante baisse d'activité en raison du confinement. M le maire propose : - Gratuité des loyers pour les commerces totalement fermés ou ayant une perte de chiffre d'affaire supérieure à 50% ou - Remise de 50% du loyer pour les commerces dont la perte de chiffre d'affaires est situé entre 20 et 50%. VOTES: pour 15 Contre 0 Abstention 0

**N°9 – AMENDEMENT DE TERRAIN :** Le comité « Biodiversité, faune et flore » souhaite amender le terrain derrière le stade à proximité du petit bois en fumier de cheval afin d'enrichir le sol. L'objectif étant d'y planter un verger communal (plus dans l'esprit jardin partagé) Le comité requiert l'accord du conseil municipal. VOTES : Pour 15 Contre 0 Abstention 0

**N°10– PRÊT DE MATERIEL AUX ASSOCIATIONS :** Le comité « Vie associative, sports et loisirs » souhaite présenter divers documents au conseil municipal : Projet de contrat de prêt/location de matériel communal, liste et devis de matériel à acheter, proposition de montant de caution, projet de fiche d'état des lieux du matériel.

Pour la commune, le matériel serait en prêt. vote à l'unanimité pour la convention.

Achat de matériel à prévoir dans le budget « petits équipements » d'un montant de 637 euros : achats sur 2021 probable pour barnum, boulier et perco : vote à l'unanimité du conseil

**N°11 – DESIGNATION DES MEMBRES POUR L'ASSOCIATION DE JUMELAGE :** Le comité de jumelage avec SEROS est en cours de redémarrage. Il est nécessaire de désigner 4 élus en plus du Maire pour intégrer celui-ci. Sont volontaires : G Raymond, I Hassan, I Mariou, C Robert. Vote à l'unanimité du conseil

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :** Eclairage du stade : Avec les subventions obtenues et après récupération de la TVA le coût pour la commune devrait être nul. Curage des fossés : Tous les côtés de route ont été faits. Ensuite débouchage des traversées de route et ponts (normalement à la charge du riverain). Annulation du téléthon et de toutes les manifestations en raison du confinement. Proposition d'un cadeau pour l'employée de La Poste, qui part à la retraite en janvier. Décorations de Noël : constructions en cours avec des bénévoles. taxe d'aménagement taux actuel 3%, proposition de le passer à 5%. Extinction éclairage de nuit : 49 réponses au sondage dont 43 favorables pour le créneau 23h - 5H (sauf éclairage isolé) à passer au prochain conseil municipal.

### **Conseil municipal du 27 novembre 2020 :**

Présents : L Gachard, C Aboudaram, Y Lafferrière, I Hassan, F Dioso, G Raymond, C Robert, C Poupard, V Cayre, S Neuvillers, A Nègre, I Mariou, J-L Michel, K Audinet. Excusés : J Duez (pouvoir donné à Lionel Gachard), Secrétaire de séance : Isabelle HASSAN

### **N°1 – AUGMENTATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Considérant que la part communale de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme ; Considérant la liste des constructions et aménagements exonérés de la part communale ou intercommunale de la taxe, listée à l'article L 331-7 du code de l'urbanisme ; Considérant que la commune peut décider d'exonérer certaines catégories de constructions ou aménagements de taxe d'aménagement, par délibération du conseil municipal ; Considérant que le conseil municipal peut fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser ;

Le conseil municipal décide, d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5% afin de pouvoir réaliser des travaux sur la voirie, les réseaux et les infrastructures en tenant compte de la pression immobilière importante sur la commune afin de pouvoir accueillir les futurs habitants dans les meilleures conditions possible. La présente délibération est valable pour une durée de 1 an (soit jusqu'au 31 décembre 2021). Elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée avant le 30 novembre.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

VOTES : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

# ACHAT MASQUES

L'association PEP'S vous propose un achat groupé de masques chirurgicaux ou tissu Catégorie 1.

Cette nouvelle opération s'adresse aux élèves scolarisés à l'école primaire mais aussi au collège et au lycée.



#### **Les tarifs :**

Masques chirurgicaux taille enfant boîte de 50 : 3,50 €

Masques tissu blanc taille enfant lot de 2 : 8€ le lot

Masques chirurgicaux taille adulte boîte de 50 : 3,50 €

Masques tissu blanc taille adulte lot de 2 : 9,50€ le lot

Si vous êtes intéressés, vous pouvez retirer un bon de commande à la mairie où noter sur papier libre les informations suivantes :

*Nom, Prénom, adresse email, téléphone portable*

*Désignation (masques chirurgicaux ou tissu)*

*Quantité souhaitée, Taille (adulte ou enfant), Montant total*

Vous pouvez déposer votre commande accompagnée de votre règlement soigneusement glissés dans une enveloppe dans la boîte aux lettres de l'association PEP'S située sur le parking de l'école.

Chèque à l'ordre de : ASSOCIATION PEP'S

DERNIER DELAI POUR PASSER VOTRE COMMANDE : Vendredi 09 Avril 2021

Nous vous remercions,

L'association PEP'S

# SAINT CIERS D'ABZAC

Pour l'arrivée du printemps et de Pâques



## Décorons notre commune ensemble!



Pour cela, récupérez chez vous ou dans votre entourage des planches, peintures etc... et fabriquez vous même et/ou avec vos enfants des décorations extérieures de Pâques ou de Printemps!



Rejoignez-nous ensuite le 27 mars à 10 heures

sur le parking de l'école pour décorer la commune avec vos créations, dans le respect des règles sanitaires.



Sur place, vos enfants ( agés de 5 à 15 ans) pourront aussi aider par petit groupe à la création d'un arbre de Pâques et d'une fresque sur l'ancienne garderie.



(Pour l'arbre, merci de penser à amener des oeufs peints par les enfants)

Et si vous ne vous sentez pas l'âme créatrice ou bricoleuse, vous pouvez aussi faire des dons de peinture, grands paniers, petits pneus etc...



Contact et renseignements auprès du comité Culture et Patrimoine:  
[culture-patrimoine@saintciersdabzac.fr](mailto:culture-patrimoine@saintciersdabzac.fr)

## ASSOCIATION PEP'S

- Dimanche 2 mai : Vide grenier sur le parking de la salle des fêtes de la commune.

## FOOT

- Samedi 5 et dimanche 6 juin : Fête du foot annuel

## LES AMIS DE L'ÉGLISE

- Samedi 24 juillet : Soirée banda

## ÉQUIPE MUNICIPALE

- Samedi 27 mars : Décorons notre commune pour Pâques !  
- Les mercredis d'été : Retour des marchés nocturnes

D'autres manifestations sont susceptibles d'avoir lieu, nous vous conseillons de suivre notre page Facebook pour rester informé.

[www.facebook.com/SaintCiersdAbzac33910](http://www.facebook.com/SaintCiersdAbzac33910)

Certaines manifestations sont également soumises aux mesures sanitaires en vigueur et peuvent subir une annulation de dernière minute...

**SAINT CIERS D'ABZAC**  
Pour l'arrivée du printemps et de Pâques  
**Décorons notre commune ensemble!**

Pour cela, récupérez chez vous ou dans votre entourage des planches, peintures etc... et fabriquez vous même et/ou avec vos enfants des décorations extérieures de Pâques ou de Printemps!

Rejoignez-nous ensuite le 27 mars à 10 heures sur le parking de l'école pour décorer la commune avec vos créations, dans le respect des règles sanitaires.

Sur place, vos enfants (agés de 5 à 15 ans) pourront aussi aider par petit groupe à la création d'un arbre de Pâques et d'une fresque sur l'ancienne garderie.

(Pour l'arbre, merci de penser à amener des œufs peints par les enfants)

Et si vous ne vous sentez pas l'âme créatrice ou bricoleuse, vous pouvez aussi faire des dons de peinture, grands paniers, petits pneus etc...

Contact et renseignements auprès du comité Culture et Patrimoine: [culture-patrimoine@saintciersdabzac.fr](mailto:culture-patrimoine@saintciersdabzac.fr)

Imprimé par nos soins Ne pas jeter sur la voie publique



## LE VACCIBUS DE LA CALI

Le challenge fut difficile à relever mais les élus de la Cali sont très fiers de pouvoir proposer ce bus à destination des plus âgés dans nos communes rurales.

Sur notre commune de Saint-Ciers-d'Abzac, c'est une cinquantaine de personnes qui vont en bénéficier du vaccin PFIZER avec un passage le vendredi 2 avril pour la première injection et le vendredi 30 avril pour la seconde. Les personnes pré-inscrites vont être recontactées pour fixer l'heure de rendez-vous d'ici quelques jours....

# ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

Mia, Nina GACHARD	2 Janvier 2020
Iloam LEFEBVRE	24 Janvier 2020
Héloïse, Capucine, Emmy LAMBERT	27 Janvier 2020
Enola, Nathalie WEISS	07 Février 2020
Romane, Gabrielle TROUSSE	20 Février 2020
Ana, Berte, Tleitmes RIOT	16 Avril 2020
Kaïs REINHARDH	12 Mai 2020
Jade, Louisiane, Colette FORTUNE	15 Mai 2020
Thaïs, Francis, Max BOUE	11 Juillet 2020
Alysson, Jeanine, Andréa TRENTY ANDRE	20 Juillet 2020
Mickaël, Aaron REINHARD	04 Août 2020
Emy, Charlène, Armelle LEFEBVRE	12 Août 2020
Eva, Charlotte FLOURY HYBERTIE	17 Août 2020
Ella, Térésa GUIMARAES PINTO	07 Octobre 2020
Lessio, Gerard, Jean-Luc PONTEL	09 Novembre 2020
Liam ENGELVIN GUILLOTEAU	12 décembre 2020
Tyago, Jean, Kévin LAVEAU MARASCALCHI	21 décembre 2020

### MARIAGES

Le 22 Février 2020 : Ludovic, Samuel DELEIGNE et Noémie, Marie BAURENS  
Le 10 Octobre 2020 : Joël, Christian, Jean DA RIF et Facunda BONAQUE PINERO  
Le 10 Octobre 2020 : Laetitia GOURG et Quentin, Pierre Michel GOUGUET  
Le 31 Décembre 2020 : Henry, Pierre, Marie, José BATAILLE et Anne-Claire, Geneviève, Marie NOUAÏLLE-DEGORCE

### DÉCÈS

Catherine PENTECÔTE	17 Janvier 2020
Pierrick LE TREIZE	20 Février 2020
Jeanne, Alida, LE CARBOULLEC	21 Février 2020
Marie, José, Colette LANDOUER	07 Avril 2020
Marie DUBET	16 Août 2020
Alain, Fernand, Emile NAESSENS	02 Septembre 2020
Michel FERNANDES	15 Novembre 2020
Henri, Georges PETIT	24 Décembre 2020
Gérard, Michel, PETIT JEAN-DECCELIS	24 Janvier 2021
Andrée, Jeanne, Arlette BEGUIN	31 Janvier 2021